

Jugement commercial 2024TALCH02/01459

Audience publique du vendredi, dix-huit octobre deux mille vingt-quatre.

Numéro TAL-2024-07862 du rôle

Composition :

Tania CARDOSO, juge-présidente ;
Ines BIWER, juge ;
Änder PROST, juge ;
Lynn BETTENDORFF, greffier assumé.

Entre :

La société anonyme **I.L. SA**, établie et ayant son siège social à L-xxxx Luxembourg, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro BXXX.XXX,

élisant domicile en l'étude de Maître P.S., avocat à la Cour, demeurant à L-xxxx Luxembourg ;

partie demanderesse, comparant par Maître P.S., avocat à la Cour, susdit,

et :

1. Le groupement d'intérêt économique **LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS (LBR) GIE** pris en sa qualité de gestionnaire du Registre de Commerce et des Sociétés, établi et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C24, représentée par son conseil de gérance actuellement en fonctions,

partie défenderesse, comparant par Madame B.F., juriste, munie d'une procuration spéciale.

2. la société anonyme **Z.L. SA**, établie et ayant son siège social à L-xxxx Luxembourg, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro BXXX.XXX ;

partie défenderesse, comparant par Monsieur F.W., administrateur-délégué, de la société anonyme Z.L. SA.

Faits :

Par exploit de l'huissier de justice G.G. de Luxembourg, en date du 12 septembre 2024, la partie demanderesse a fait donner assignation aux parties défenderesses à comparaître le vendredi 4 octobre 2024 à 9h00 heures devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, Plateau du Saint-Esprit, Bâtiment CO, salle CO.1.01, pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans ledit exploit d'huissier ci-après reproduit :

L'affaire fut inscrite sous le numéro TAL-2024-07862 du rôle pour l'audience publique du 4 octobre 2024, devant la deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit :

Maître P.S. donna lecture de l'assignation et exposa les moyens de sa partie.

Madame B.F. fut entendue en ses explications.

Monsieur F.W. fut entendu en ses explications.

Sur ce, le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

Jugement qui suit :

Faits

En date des 21 octobre 2022 et 4 novembre 2022, le groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS (ci-après « LBR ») a accepté des demandes de dépôt concernant le transfert du siège social de la société anonyme I.L. SA, à savoir :

- le dépôt du 21 octobre 2022, enregistré sous la référence Lxxxxxxxxx, et
- le dépôt du 4 novembre 2022, enregistré sous la référence Lxxxxxxxxx.

(ci-après les « Dépôts Litigieux »).

Procédure

Par exploit d'huissier de justice du 12 septembre 2024, I.L. SA a fait donner assignation au LBR et à la société anonyme Z.L. SA à comparaître devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Prétentions et moyens des parties

I.L. SA demande au tribunal d'ordonner au LBR d'annuler les Dépôts Litigieux et d'ordonner le dépôt du présent jugement dans son dossier. Elle demande encore l'exécution provisoire du présent jugement sans caution ainsi que la condamnation de Z.L. SA aux frais et dépens de l'instance.

A l'appui de sa demande en annulation, qu'elle base sur l'article 17bis du règlement grand-ducal du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (ci-après le « Règlement de 2003 » et la « Loi de 2002 »), I.L. SA fait exposer que les Dépôts Litigieux auraient erronément été déposés par son domiciliataire Z.L. SA alors que cette dernière n'avait pas mandat pour ce faire et qu'elle aurait confondu les dénominations sociales de I.L. SA et de la société anonyme I.I. SA.

LBR, confirmant avoir accepté les Dépôts Litigieux, ne s'oppose pas à la demande en annulation formée par I.L. SA et demande dès lors qu'il lui soit enjoint de les annuler.

Il demande encore que le dépôt du présent jugement dans le dossier de I.L. SA soit ordonné.

Quant aux frais et dépens de l'instance, LBR s'en remet à prudence de justice tout en donnant à considérer qu'ils ne devraient pas être laissés à sa charge.

Z.L. SA ne conteste pas les faits qui seraient établis et n'émet pas d'objection.

Appréciation

Le tribunal saisi est compétent pour connaître de la demande en application de l'article 21 (1) de la Loi de 2002.

L'article 17bis du Règlement de 2003 dispose que : « *Tout formulaire ou document ayant fait l'objet d'un dépôt ne peut être modifié ou restitué que sur base d'une décision judiciaire portant injonction au registre de commerce et des sociétés* ».

Eu égard à cette disposition légale et vu l'accord des parties, il y a lieu d'enjoindre au LBR de modifier les Dépôts Litigieux en procédant à son annulation.

Il convient encore d'ordonner le dépôt du présent jugement dans le dossier de I.L. SA afin qu'il puisse servir de justificatif de l'annulation des Dépôts Litigieux.

Il n'y a pas lieu d'ordonner l'exécution provisoire sans caution du présent jugement, les conditions de l'article 567 du Nouveau Code de procédure civile n'étant pas remplies.

Au vu des éléments soumis à l'appréciation du tribunal et de l'issue du litige, il y a lieu de faire droit à la demande de condamnation de Z.L. SA aux frais et dépens de l'instance.

Par ces motifs :

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement,

reçoit la demande en la forme,

la **déclare** fondée,

ordonne au groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS d'annuler les dépôts effectués le 21 octobre 2022 sous la référence Lxxxxxxx et le 4 novembre 2022 sous la référence Lxxxxxxx,

ordonne le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société anonyme I.L. SA auprès du groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS,

dit qu'il n'y a pas lieu à exécution provisoire sans caution du présent jugement,

condamne la société Z.L. SA aux frais et dépens de l'instance.